



# VENTE D'UNE MAISON EN CONSTRUCTION

Par **mimi19**, le **31/07/2013** à **14:28**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation délicate et ne sais pas vers qui me tourner...

Mon ex et moi sommes séparés depuis septembre 2012 suite à des comportements violents de sa part. Nous étions pacsés (pacs dissout depuis janvier 2013).

Nous étions en train de commencer notre construction (terrassement, fondations et dalle du rez-de-chaussée réalisés uniquement). Le "projet" est en vente depuis novembre 2013 et nous n'avons eu aucune proposition (prix trop élevé selon mon agent immobilier).

La communication avec mon ex est impossible et à part des insultes et des menaces de sa part, il ne peut y avoir aucune discussion... Il refuse de baisser le prix de vente et menace de refuser la vente de la maison si un acheteur se présente...

Nous payons tous les mois des intérêts intercalaires pour rien mais selon ses termes "il s'en tape, c'est bien fait pour ma gueule puisque j'ai osé le quitter et si il peut me faire galérer pendant des années il en serait content" (pour vous dire à quel point les discussions sont constructives!)

Consciente que nous allons sûrement vendre à perte, je me suis engagée (par oral) à prendre à ma charge le montant éventuel entre le prix de vente et le montant à rembourser sur notre prêt, afin de me libérer au plus vite de tout lien avec lui. J'ai proposé à mon ex d'attester cela par écrit auprès d'un notaire mais selon lui (et apparemment son avocat) cela n'a aucune valeur juridique...

Je souhaiterais savoir quels sont mes recours si un acheteur se présente et qu'il refuse de vendre?

Puis-je le forcer à accepter de baisser le prix?

J'ai entendu parler de "partage judiciaire" : en quoi consiste exactement cette procédure? (sachant que je n'ai pas les moyens de payer des sommes lourdes en frais de justice).

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.